



MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS

Un partenariat entre les producteurs, les collectivités locales et la Chambre d'agriculture pour l'organisation de marchés 100% producteurs

Un peu d'histoire ...

Une initiative née dans l'Aveyron en 1989, reprise par l'APCA en 2007, 33 départements adhérents à la démarche en 2012.

Une initiative installée en 2004, en Deux-Sèvres. En 2013, les Marchés des Producteurs de Pays regroupent une soixantaine de producteurs présents dans plus de 20 lieux de marchés d'approvisionnement, festifs, évènementiels, de Noël ...

Cette année, les Marchés des Producteurs de Pays fêtent leurs 10 ans, pour l'occasion les marchés de cet été seront marqués de temps forts.

Pourquoi développer des Marchés des Producteurs de Pays ?

Pour les producteurs :

- Valoriser leurs produits fermiers en termes d'images et de débouchés,
- Bénéficier de la force d'un réseau et de la notoriété de la marque.

Pour les collectivités :

- Animer les territoires, grâce à un évènement festif et convivial,
- Faire connaître les producteurs locaux,
- Ré-activer l'économie locale,
- Professionnaliser les marchés existants,
- Bénéficier d'un appui technique et d'outils de signalisation.

Et pour tous, bénéficier d'outils de communication performants :

- Web : www.marches-producteurs.com, www.bienvenue-a-la-ferme.com et applications smartphones,
- Dépliants,
- Relation presse,
- Signalétique,
- Banderoles, panneaux ...



La charte des Marchés des Producteurs de Pays en Deux-Sèvres

Qualités des personnes autorisées

- Les producteurs agricoles sont prioritaires sur les Marchés des Producteurs de Pays : producteurs fermiers adhérents à Bienvenue à la Ferme, autres producteurs fermiers, pluri actifs, cotisants solidaires ...
- 50% des stands au minimum sont tenus par des agriculteurs à titre principal (chef d'exploitation),
- Le marché pourra être complété par de l'artisanat d'art tant qu'il garde une dominante alimentaire.

Qualité des produits fermiers

- Les produits fermiers respectent le guide de bonnes pratiques,
- Les producteurs ne commercialisent que les produits de leur exploitation.

Lien producteur/consommateur

- Les stands sont tenus par les producteurs, leur famille ou du personnel salarié impliqué dans la fabrication du produit.

Transparence sur les pratiques agricoles

- Les producteurs valorisent leurs exploitations sur les stands.

Approvisionnement local

- Les producteurs fermiers sont issus du département ou des départements voisins uniquement pour le complément de gamme,

Organisation en amont des marchés

- Définition des dates, lieux, besoins logistiques, ... : étroite collaboration entre la Chambre d'Agriculture et l'organisateur (mairie, association, groupes d'agriculteurs ...),
- Inscriptions des producteurs : la Chambre d'agriculture gère les inscriptions et soumet les demandes de l'organisateur pour validation,
- Communication : mise à disposition d'outils de promotion (banderole, panneaux, ...), gestion des partenariats et relations presse par la Chambre d'agriculture.

Organisation pendant les marchés

- Installation, suivi et contrôle du marché avec la participation de la Chambre d'agriculture,
- Enquête de satisfaction producteurs/clients prises en charge par la Chambre d'agriculture.

Une véritable animation au profit des acteurs de l'économie locale

Boulangerie

- Pour chaque Marché Producteurs de Pays, il est proposé au boulanger de la commune d'être présent sur place pour présenter ses pains et pâtisseries.
- Le stand lui est offert.

Producteurs

- Les producteurs fermiers locaux issus de la commune ou des communes alentours sont choisis en priorités aux autres producteurs, dans la mesure du possible. Le but étant pour les producteurs de se faire connaître auprès de leur exploitation.

Association

- Afin d'avoir un appui technique et humain, une ou des associations sont mobilisées.
- Le Marché des Producteurs de Pays permet aux associations d'assurer la gestion d'une buvette à leur profit.
- Les associations peuvent envisager l'accompagnement des plats servis par les producteurs (ex : légumes, frites, ...), à leur profit. A condition de privilégier leur approvisionnement auprès des producteurs maraichers participant aux marchés.

Population locale

- Le Marché des Producteurs de Pays est une animation conviviale et festive qui permet à toute une population, à toutes les générations, de se retrouver autour d'un repas servis par les producteurs locaux.

Budget moyen d'un Marché des Producteurs de Pays

Pour vous aider à mieux comprendre les coûts impliqués par l'organisation d'un Marché des Producteurs de Pays et la part de votre participation mais aussi vous permettre de chercher des financements (par exemple : Communauté de Communes ou Pays) ; voici un budget moyen d'un marché déjà en place.

DEPENSES		RECETTES	
Temps d'Ingénierie de la CA 79 (3 jours)	2 070 €	Chambre d'Agriculture 79	1400 €
Matériel (sacs, badges, flèches directionnels, tombola...)	60 €	Prix MPP Commune ou Association	690 €
Communication (flyers, affiches, banderoles, dossier de presses, ...)	225 €	Producteurs (cotisation CA 79: 10€/marché)	155 €
Animation (sono, troupe, musique, ...)	200 €	Producteurs (mètre linéaires reversé à la commune ou association: 3€/ml)	175 €
Logistique (électricité, lumière, temps d'installation, ...)	100 €	Reste à la charge de la commune ou association	315 €
Inauguration (boissons et toasts)	80 €		
TOTAL DEPENSES	2 735 €	TOTAL RECETTES	2 735 €

Les 10 ans des Marchés des Producteurs de Pays

Déjà 10 ans que nous retrouvons chaque été les Marchés des Producteurs de Pays sur le territoire Deux Sévriens. C'est l'occasion de fêter ensemble cet évènement, pour cela, la Chambre d'Agriculture souhaite mettre en place des temps forts pour l'été 2014.

Quelques propositions :

- Grand évènement marquant type MPP « Géant ».
- Animation pour la valorisation des produits locaux sur les MPP d'été.
- Développement des outils de communication.

Formule n°1 : Marchés déjà en place

Formule n°2 : Offre de lancement

Les engagements de la Chambre d'Agriculture		
Organisation	- Assurer la création et la coordination d'un Comité de Pilotage chargé de la mise en place des marchés (composé d'un responsable de l'association organisatrice, du maire ou d'un représentant de la commune).	- Assurer la création et la coordination d'un Comité de Pilotage chargé de la mise en place des marchés (composé d'un responsable de l'association organisatrice, du maire ou d'un représentant de la commune),
Prospection	- Recenser tous les producteurs faisant de la vente directe et les informer de la mise en place des marchés, - Assurer la présence sur chaque marché de suffisamment de produits pour permettre d'établir des menus complets pour tous les visiteurs, - Privilégier la présence des Producteurs du Pays départementaux, avant d'engager d'autres producteurs offrant des produits complémentaires et dans la limite de deux produits du même type,	- Recenser tous les producteurs faisant de la vente directe et les informer de la mise en place des marchés, - Assurer la présence sur chaque marché de suffisamment de produits pour permettre d'établir des menus complets pour tous les visiteurs, - Privilégier la présence des Producteurs du Pays départementaux, avant d'engager d'autres producteurs offrant des produits complémentaires et dans la limite de deux produits du même type,
Réglementation	- Veiller à ce que les producteurs participant soient en règle avec les services sanitaires et qu'ils aient contracté les assurances relatives à l'exercice de leur profession de producteur/vendeur, - Etablir un règlement intérieur, signé de chaque producteur et veiller à son application.	- Veiller à ce que les producteurs participant soient en règle avec les services sanitaires et qu'ils aient contracté les assurances relatives à l'exercice de leur profession de producteur/vendeur, - Etablir un règlement intérieur, signé de chaque producteur et veiller à son application.
Communication	- Assurer la promotion de ces manifestations – presse, autres médias, affiches, dépliants, hébergeurs touristiques, offices de tourisme. Elle fournit banderoles, affiches, flèches directionnelles et dépliants,	- Fournir banderoles, affiches, flyer, flèches directionnelles et dépliants,
Paiements	- Recueillir les règlements le jour du marché auprès des producteurs et rétrocéder la somme à la collectivité ou à l'association,	- Recueillir les règlements le jour du marché auprès des producteurs et rétrocéder la somme à la collectivité ou à l'association,
Présence sur place	- Etre présent le jour de la manifestation, placer les producteurs et veiller au bon déroulement de la manifestation.	- Placer les producteurs le jour du marché et passer le relais à une personne de la collectivité ou de l'association désignée par avance,
Formation	- Pas de formation	- Animer une « réunion-formation » des responsables associatifs et municipaux en charge de l'animation et de la coordination du marché. Le but étant d'aider les communes et les associations à réussir leur communication, à choisir des animations adaptées, à assurer les relations avec les producteurs...
Les engagements de la commune et/ou de l'association		
Organisation	- S'assurer qu'une Association locale prendra en charge l'organisation pour installer le matériel et la signalétique et participer au bon déroulement de la manifestation,	- S'assurer qu'une Association locale prendra en charge l'organisation pour installer le matériel et la signalétique et participer au bon déroulement de la manifestation,
Animation	- Assurer la sonorisation du site et si possible prévoir un animateur. - Prévoir des animations adaptées aux Marchés des Producteurs de Pays.	- Pas d'animation obligatoire mais fortement conseillée pour la réussite du marché.
Logistique	- Fournir un emplacement pouvant accueillir les exposants et une salle ou un dispositif d'abri pour les repas (200 à 300 personnes), - Mettre à disposition l'électricité nécessaire aux producteurs, un point d'eau, des sanitaires et l'éclairage du site, - Fournir les tables et les chaises pour 200 à 300 personnes, - Assurer la gestion de la buvette, - Fournir le matériel pour les repas (couverts jetables, nappe,...), une communication particulière sera effectuée pour inciter les visiteurs à apporter leur couvert, - Fournir le matériel de cuisson et assurer la gestion des grills, - Gérer l'accompagnement en légumes, ceux-ci doivent provenir, de préférence, des producteurs maraîchers participant aux marchés, - Fournir des containers pour les déchets,	- Fournir un emplacement pouvant accueillir les exposants et une salle ou un dispositif d'abri pour les repas (100 à 150 personnes), - Mettre à disposition l'électricité nécessaire aux producteurs, un point d'eau, des sanitaires et l'éclairage du site, - Fournir les tables et les chaises pour 100 à 150 personnes, - Prévoir la mise à disposition de couverts (si besoin). - Assurer la gestion de la buvette, - Gérer l'accompagnement en légumes, ceux-ci doivent provenir, de préférence, des producteurs maraîchers participant aux marchés, - Fournir des containers pour les déchets,
Communication	- Assurer la diffusion des tracts et affiches dans un périmètre assez large et poser les 2 banderoles au moins 2 semaines avant l'événement. - Diffuser l'information dans le bulletin municipal et auprès des correspondants locaux en amont du marché.	- Assurer la promotion de la manifestation – presse, autres médias, affiches, dépliants, hébergeurs touristiques, offices de tourisme. - Assurer la diffusion des tracts et affiches dans un périmètre assez large et poser les 2 banderoles au moins 2 semaines avant l'événement. - Diffuser l'information dans le bulletin municipal et auprès des correspondants locaux en amont du marché.
Tarif	690€	450€ dont coût de formation pour 2 référents

Fiche de candidature pour les Marchés des Producteurs de Pays – Été 2014

Association * :

ou

Collectivité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mail :

Nom de deux référents pour l'évènement :
.....

Souhaite participer cet été aux Marchés des Producteurs de Pays organisés par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Modalités d'inscriptions :

Marché de lancement (nouveau marché 2014)

Marché déjà existant l'an passé

Date de l'évènement :

Repas : Midi Soirée

Lieu (brève description de la place ou du site) :
.....
.....

Animation envisagée (orchestre, spectacle, animateur, ...) :
.....
.....

Fait à

Signature

Le

A retourner à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

11 rue de Verdun CS 90 008 - 79201 Parthenay

avant le vendredi 14 février 2014

à l'attention d'Anaïs BUTET

tel : 05 49 77 15 15 port : 06 76 46 80 57 fax : 05 49 64 07 69

mail : anaïs.butet@deux-sevres.chambagri.fr

*Pour les associations : Un justificatif est demandé pour approuver l'accord de la mairie sur la mise en place d'un Marché des Producteurs de Pays dans la ville.